

## RAPPORT MORAL DE LA CODEC pour l'année 2012-2013

Les membres de la présente Codec ont été ceux élus par les adhérents lors de l'AGE du 2 juin 2013.

Nous avons été saisis par un adhérent pour une irrégularité dans les conditions de votes lors de l'AG de la section IDF le 24 octobre 2012 qui entrainerait l'invalidation du scrutin . Le coordinateur élu lors de ce vote a démissionné entre temps. La codec n'a donc pas eu à statuer.

Aucune saisine en invalidation ne nous ayant été adressée dans les 15 jours qui ont suivi les élections en régions, nous avons pu valider des créations de sections et des élections de coordinateurs. Ces validations ont été établies sur la présentation de documents de vote ou grâce à la présence sur le lieu de l'élection d'un membre de la codec.

Nous avons émis une recommandation négative sur la création de la section locale Antilles-Guyane car elle ne correspondait pas administrativement à une région. La CN n'a pas suivi l'avis consultatif de la Codec est l'a validée.

Nous avons reçu 2 dossiers disciplinaires suite à des propos transphobe sur la mailing list du parti pirate et sexistes sur twitter . Nous avons recommandé une exclusion temporaire d'une semaine et appelé à une discussion pédagogique sur les personnes transgenres au sein de la section diversité dans le cas d'Aurélien D. Pour Romain D, nous n'avons rien à décider puisqu'il n'était plus membre du PP-FR. Nous avons juste émis des conditions à son éventuelle ré-adhésion.

Nous avons été saisi pour le non-paiement de factures d'imprimeurs et des actes de violence à l'encontre d'un membre du PP. Nous avons pensé que le dossier préparé par la CN pouvait être perçu comme diffamatoire et lui avons demandé de contrôler le contenu et de le valider avant que la codec ne l'envoie au membre concerné. La CN ne nous a pas transmis le dossier éventuellement modifié à ce jour.

Dernier point, le nouveau RI de cette nouvelle codec issue de l'adoption de l'amendement 13 en octobre 2012 n'a pas été finalisé. Cette codec élue a siégé 5 mois et laisse la place à une nouvelle Codec tirée au sort.

La Codec